



Flash

Janvier 2007

Agir ensemble

contre le chômage et la précarité

Edito

Bonne année quand même !

2007 a débuté par une hausse ridicule des minima sociaux et une baisse significative des cotisations Assedic. Ça commence mal.

Le RMI, l'ASS et les autres minima sociaux sont revalorisés chaque année au 1er janvier. Le gouvernement aurait pu se saisir de l'occasion pour lutter concrètement contre la précarisation : les minima garantissent actuellement un revenu toujours inférieur au seuil de pauvreté (780 euros). Raté. Sans surprise.

La baisse des cotisations de l'assurance chômage, c'est juste l'inverse : le patronat réussit à encore une fois obtenir une remise. Ceux et celles qui passeront au chômage seront encore moins nombreux à être indemnisés et le seront encore moins longtemps : à la merci de n'importe quel patron vorace. Et ça, c'est bon pour la "compétitivité des entreprises". Et celles qui emploient beaucoup économiseront beaucoup.

A nous de nous faire entendre pour l'égalité et la continuité des droits, pour le droit collectif à un revenu individuel en aucun cas inférieur au SMIC, pour des droits nouveaux !

Bonne année :

Justice sociale pour toutes et tous !

Les vrais chiffres du chômage

La moitié des chômeurs sont oubliés des statistiques

Depuis des années, la mesure du chômage, et donc celle de la réussite ou non des politiques gouvernementales est basée sur une réalité partielle, quand elle n'est pas tronquée.

C'est en effet la seule catégorie 1 des chômeurs qui constitue le baromètre du chômage, et l'on passe sous silence les sept autres catégories, ainsi que d'autres chômeurs invisibles, soit plus de deux millions de personnes. Au final, c'est donc environ la moitié des chômeurs qui est gommée.

Le collectif "Les autres chiffres du chômage" (ACDC), qui regroupe les associations et syndicats AC!, MNCP, le réseau Alerte sur les inégalités, le Snu-Anpe, Sud-Anpe et la CGT-Insee, a réussi à mettre en lumière ce mensonge permanent.

ACDC a détaillé les catégories oubliées : les chômeurs des DOM, ceux qui recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel et les personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi. Depuis vingt ans, de nouvelles catégories ont été écartées du chiffre officiel : les dispensés de recherche d'emploi et les demandeurs en "activité réduite"

Depuis 25 ans, de plus en plus de chômeurs ont été « gommés » du chiffre officiel. Entre 1985 et 1997, ce sont surtout les changements réglementaires dans le mode de classement des chômeurs qui expliquent la montée des chômages invisibles. Entre avril 1997 et avril 2002, le phénomène s'est accéléré : le nombre total des demandeurs d'emploi a baissé de 340 000 tandis que le chiffre officiel affichait une chute de plus de 850 000. En cause, la hausse considérable du nombre de demandeurs dont l'ANPE considère qu'ils recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel, et non plus un CDI à temps plein.

Les gouvernements conservateurs qui se sont succédé depuis 2002 n'ont pas réussi à faire reculer le chômage : le total des demandeurs d'emploi n'a pas diminué par rapport à mai 2002, pas plus que le niveau du chiffre officiel. ACDC entend renouveler le 29 janvier, lors d'une conférence de presse, la publication des résultats de ses travaux, cette fois sur les pressions exercées sur les salariés au chômage.

Plus d'infos sur : www.ac-chomage.org



En bref...

Radiations : pas informé,
pas radié !

“Ne pas être informé d'une convocation à un entretien est un motif légitime pour y être absent”, c'est ce que confirme la cour administrative d'appel, annulant la décision de radiation prise contre une personne qui affirmait pourtant ne pas avoir été informée par l'Anpe qui ne pouvait rien prouver (pas d'AR). CAA Paris le 9 octobre 06 N° 05PA00316

Le chômage n'est pas une situation confortable !

En ces temps de suspicion généralisée contre les chômeurs, il est bon de rappeler à ceux qui l'auraient oublié, que le chômage n'est pas une situation confortable. La Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) a l'occasion d'une étude sur les “Facteurs de risque des épisodes dépressifs en population générale” conclu que les femmes, les personnes divorcées et les chômeurs sont les plus menacés par les risques de dépression. Les chômeurs déclarent en effet une dépression entre 1,4 et 2,1 fois plus souvent que les actifs occupés.

Salut l'abbé...

Tu as souvent été à nos côtés dans nos luttes pour le droit au logement. Sois sur que nous continuons le combat.

Mecredi 31 janvier à Paris

Jugement en cassation des recalculés

Les recalculés avaient, par leur longue mobilisation et à l'occasion d'un contexte favorable (mobilisations de différents précaires-intermittents, employeuses, travailleurs sociaux, nombreuses victoires juridiques, raclées électorales de la droite aux élections régionales...), réussi à gagner politiquement la régularisation de leurs droits.

Mais la légalité d'un recalcul de droit déjà ouverts est toujours en

débat et la menace d'une nouvelle remise en cause de ces droits est toujours d'actualité.

L'affaire est en effet en cassation car le Medef et ses alliés ont fait appel de toutes les nombreuses décisions qu'ils avaient perdues. “Et si la loi ne protège pas les droits, alors il faut changer la loi” déclaration commune AC ! APEIS, MNCP et CGT Chômeurs à la veille de la précédente audience. La prochaine : mercredi 31 janvier.

Baisse des cotisations à l'Unedic

Ça recommence : les “partenaires sociaux”, gestionnaires de l'Assurance chômage à l'Unedic, ont décidé de baisser les cotisations patronales et salariales.

Plus précisément, il s'agit de l'annulation de l'augmentation des cotisations de 0,08 points décidée par la convention Unedic de décembre 2005. Les “partenaires sociaux” tablent en effet sur une amélioration des comptes en 2007, voire d'un léger excédent.

Il faut que les “partenaires sociaux” n'aient pas décu de leur reveillon pour décider de cette baisse des cotisations, alors que la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés et que l'Unedic connaît toujours un déficit cumulé de près de 13 milliards d'euros.



Une décision d'autant plus aberrante qu'il y a des précédents : en 2002, la baisse des cotisations avait déjà creusé le déficit et les gestionnaires de l'assurance chômage avait fait payer leur euphorie aux chômeurs : durcissement de l'accès à l'indemnisation, raccourcissement de la durée de l'indemnisation et... recalcul des droits pour 850 000 personnes. Remettez nous ça, patron...



Délibération "sociale" ...

Contrat de travail, assurance chômage, sécurisation professionnelle... Rappel : après l'échec de la méthode Villepin sur le CPE, le Medef avait proposé aux autres partenaires sociaux d'engager une délibération pouvant déboucher sur des réformes « négociées » sur ces sujets. La délibération a donc débuté le 4 décembre dernier, devait se conclure le 22 février et être suivie d'une réunion au sommet en mars. La CGT participe, sans soutenir la démarche.

Leur calendrier : 24 janvier, groupe de travail sur la mise à plat de l'Assurance-chômage ; 9 février, groupe de travail sur la sécurisation des parcours professionnels ; 13 février, groupe de travail sur le contrat de travail.

Leurs pistes de réflexion : selon le quotidien *Les Echos*, un consensus pourrait être fourni par les travaux de deux chercheurs publiés par la revue *Sociétal*. Ils proposent de réduire les droits actuels sous prétexte de limiter les trous de l'assurance chômage et surtout de "baisser le coût du travail" de 13 milliards d'euros.



Ministère pas amer du tout

L'association *Droit au logement* et les collectifs *Jeudi noir* et *Macaq*, qui ont investi un immeuble de la rue de la

Bourse à Paris pour en faire le « ministère de la crise du logement », ont lancé sur leur blog un appel à la bonne volonté de sympathisants "calés en droits pour approfondir les débats".

Déjà, selon le "ministère", des fonctionnaires et des professionnels du logement participent aux recherches et débats sur le logement pour comprendre et remédier à la crise.

24 de la rue de la Banque (2ème), M° Bourse

<http://ministeredelacrise.blogs.liberation.fr/logement/>



Tintamarre pour les droits : chez vous aussi !

MANIFESTATION

Tintamarre contre la précarité et les inégalités

Grand raffut pour les droits et un monde solidaire



AVEC NOS GAMELLES ET NOS BIDONS, TOU(TE)S ENSEMBLE DANS LA RUE

31 mars 2007

Tintamarres locaux contre la précarité et les inégalités, le 31 mars 2007.

Premiers appelants : Premiers appelants : AC ! APEIS, ATAC, Confédération Paysanne, DAL, Droits devants !!, US Solidaires...

Garantie de revenu et continuité des droits

La plate forme revendicative des associations de chômeurs pour une garantie de revenu et la continuité des droits, rendue publique fin septembre est en passe d'élargir le nombre de ses signataires. La plate-forme a pour l'instant été signée par les associations et syndicats AC !, APEIS, Collectif National pour les Droits des Femmes, Coordination des Intermittents et Précaires, Génération Précaire, MNCP, Stop Précarité, Union Syndicale Solidaires. Des discussions sont en cours avec d'autres formations syndicales qui pourraient rejoindre la plate-forme, disponible sur le site d'Ac!.

www.ac-chomage.org



Echos des collectifs

Auch : Procès d'Alain Darré

Le procès est reporté au 25 septembre: Alain a été victime d'un malaise en plein tribunal après son intervention. Cela n'est que le résultat des logiques infernales auxquelles sont confrontés celles et ceux qui collectivement se battent aujourd'hui pour les droits.

Dans un message José Bové écrivait hier à Alain: *"Je sais que les militants les plus endurcis, et j'en parle d'expérience, sont très émus à la perspective d'être traînés devant les tribunaux comme des malfrats. Ce prix à payer pour une aspiration à une société plus juste et plus solidaire est exorbitant au regard de ce qui fonde son action".* Il ne croyait pas si bien dire.

Rappel des faits : le 17 juin 2006 AC! 32 organisait un rassemblement pour être reçu par le préfet du Gers. Suite au refus de ce dernier, les militant(e)s bloquent la circulation par un barrage filtrant. Un automobiliste force le barrage et accuse Alain d'avoir rayé sa Mercedes. Alain passe en correctionnelle parce qu'il n'a pas voulu régler amende et facture et surtout reconnaître ce qu'il n'a pas fait. Tout devient prétexte aujourd'hui à s'en prendre aux militants et à leurs organisations. AC! 32 avec le cercle Lissagaray et le soutien actif des Alternatifs, de l'Union syndicale solidaires, de la Confédération Paysanne, de la CNT, de la coordination

des collectifs d'AC!, a mené une campagne de solidarité avec Alain qui s'est conclue ce week-end par trois journées de rencontres sur la criminalisation des mouvements sociaux avec la participation, entre autres, des postiers de Bègles, des soutiens à Roland Veuillet, des représentants des faucheurs volontaires, du Syndicat de la magistrature, du collectif refus ADN. Jean-Michel Sanchez, jugé récemment lui aussi, est venu apporter le soutien de la Confédération Paysanne. La CGT a rejoint le rassemblement précédent la séance au tribunal.

Celles et ceux qui pensaient décourager AC! 32 ont au contraire permis une mobilisation unitaire sans précédent à Auch contre les logiques sécuritaires et la criminalisation des mouvements sociaux. Nous souhaitons à Alain un prompt rétablissement et maintenons la mobilisation jusqu'au prochain rendez-vous en septembre.

*Evelyne Perrin
et Michel Rousseau
depuis Auch.*

Permanence anti-radiations à Paris

Suite à l'application en Janvier 2006 des nouvelles mesures de contrôles, sanctions, et radiations contre les chômeurs, une permanence anti-radiation, organisée par les associations de chômeurs AC!, APEIS et MNCP et soutenue par les syndicats SNU-Anpe et SUD-Anpe.

Tous les Lundi de 14H à 16H à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, à Paris (10ème-M° République).

Cette permanence organise la défense individuelle et collective des chômeurs sanctionnés.



Pour nous écrire:
AC!
21ter, rue Voltaire
75011 Paris
Téléphone: 01 42 63 15 33
www.agir-chomage.org
contact@ac-chomage.org

coordonnées du collectif